

*Questions orales***LES COMMUNICATIONS****L'ÉTUDE DU SOUS-COMITÉ SUR LES ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES**

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, ma question est destinée au président du Conseil privé. Étant donné que le sous-comité spécial sur les émissions à tendances sexuelles abusives est tombé dans l'oubli à la fin de la dernière session parlementaire, le 6 décembre, et étant donné que je suis en mesure de lui donner l'assurance que tous les membres du comité permanent des communications et de la culture ne demandent pas mieux que de voir ce sous-comité reconstitué sans délai, s'engagerait-il maintenant devant la Chambre à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ce sous-comité, si important pour tant de Canadiens, reprenne ses activités?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prends note des instances du député. Il n'ignore pas que le comité est maître de ses propres décisions.

* * *

LES MESURES D'URGENCE**LES ABRIS ANTIRETOMBÉES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. En 1981, Planification d'urgence Canada publiait une brochure intitulée «onze mesures pour la survie». On y donnait des conseils sur la façon d'éviter les effets d'une explosion nucléaire, et on affirmait péremptoirement que: «Ce qu'il y a de mieux pour vous protéger, vous et votre famille, c'est un abri antiretombées». Le gouvernement s'est-il assigné comme objectif que chaque Canadien ait un abri antiretombées et du revêtement de secours en cas de catastrophe nucléaire, et est-ce ce qu'il conseille aux citoyens?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si je comprends bien, cette brochure a été publiée par Planification d'urgence Canada. Cela relève du président du Conseil privé.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest.

M. Gurbin: Une question supplémentaire.

M. le Président: Le député voudrait-il tenir compte du fait qu'un grand nombre de membres de son parti demandent la parole?

LA PROTECTION CONTRE UNE CATASTROPHE NUCLÉAIRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au président du Conseil privé. J'aimerais qu'il réponde à la première question que j'ai posée au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a-t-il pour objectif que chaque Canadien ait un abri antiretombées pour se protéger d'une catastrophe nucléaire et lui conseille-t-il de prendre des mesures en ce sens? Si telle n'est pas son but, comment peut-il justifier que des abris antiretombées aient été construits et que de coûteuses mesures spéciales aient été prises pour protéger une toute petite élite du gouvernement et de la Fonction publique, au cas où il y aurait une explosion nucléaire?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a pour principe de fournir aux Canadiens la meilleure protection possible dans tous les cas de désastre national majeur, ce qui comprend évidemment le désastre nucléaire.

J'ai déjà dit qu'il était improbable que beaucoup de Canadiens survivent à un désastre nucléaire. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est encore plus important de soutenir ceux qui, comme le premier ministre du Canada, s'efforcent d'amener les grandes puissances à parler de désarmement. C'est là ce qu'il peut y avoir de mieux comme défense. Mais cela ne nous empêche pas d'essayer de donner la meilleure protection possible au pays pour ceux qui, s'il y en a, survivraient à une catastrophe nucléaire.

* * *

LES FINANCES**LE PROGRAMME SPÉCIAL DE STIMULATION DE L'EMPLOI—LE MESSAGE SUR TÉLÉSCRIPTEUR DEMANDANT DE TRANSMETTRE TOUTES LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS AU BUREAU DU MINISTRE**

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Il se souvient sans doute que nous avons soulevé il a deux ou trois jours la question du programme spécial de stimulation de l'emploi. Le personnel de mon bureau n'a cessé depuis lors de téléphoner aux centres de main-d'œuvre du Canada pour tâcher d'obtenir des renseignements au sujet de ce programme, mais en vain. Cependant, nous avons découvert que lesdits centres ont reçu mardi, peu après la période des questions, un message sur téléscripteur leur enjoignant d'orienter toutes les demandes qu'ils pourraient recevoir vers le cabinet du ministre. Chercherait-on à cacher quelque chose? Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a décidé lui-même d'envoyer ce message ou si c'est l'un des employés de son bureau qui a pris cette initiative?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends parler de ce prétendu message. Encore une fois, je prends le député à témoin de ma surprise. Les députés de l'opposition voudraient que les ministres interviennent. Par contre, s'ils le font ils les accusent d'ingérence. Ils reprochent au ministre du Revenu national son indifférence, et ils en accusent d'autres d'un excès d'enthousiasme. Je dois avouer que je n'arrive pas à les suivre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**LES SYSTÈMES DE VÉRIFICATION DES DÉLAIS DE LIVRAISON**

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Il se souviendra que nous avons soulevé la question du faux test NEPS de livraison certifiée du courrier, qui a servi à donner l'impression aux Canadiens que le courrier est livré dans les délais au Canada. Le ministre sait probablement qu'un autre système de test vient d'être créé. Sait-il que ce système est tout aussi irréaliste et inadéquat que le système NEPS, parce que les résultats peuvent être déformés très facilement?